

Péréquation «équitable»

LE TEMPS, ANNE FOURNIER ZURICH

Les cantons donateurs veulent réformer la RPT

Vers une péréquation financière (RPT) plus forte et plus solidaire. Voici l'ambition de la Conférence des cantons contributeurs à l'approche de la mise en consultation du système de redistribution intercantonal pour la période 2016–2020, prévue au printemps 2014. Les neuf cantons donateurs, parmi lesquels Vaud et Genève, réclament plus d'«équité» et la suppression des «effets injustifiés allant à l'encontre d'une péréquation équitable».

Irritations

On savait certains contributeurs, notamment Zoug et Schwyz, en colère contre le système de répartition actuel. Les limites de la solidarité fédérale sont atteintes, ont répété ces derniers mois leurs ministres des Finances, agacés par certains cantons bénéficiaires et parallèlement adeptes de baisses fiscales, tel Lucerne. Mercredi, la Conférence a communiqué ses vœux de réforme aux parlementaires fédéraux de ses cantons.

Les contributeurs s'irritent du fait qu'en cas d'augmentation de leur potentiel de ressources, la somme à redistribuer s'accroît même lorsque les écarts avec les cantons à faible potentiel, eux, diminuent. Lorsqu'un canton donateur d'importance, tel Zurich, doit faire face à une crise financière, les autres donateurs doivent remplir la caisse. «De telles évolutions rendent plus difficile la planification de la RPT», souligne la Conférence. Elle aspire à remplacer la responsabilité solidaire par un taux fixe qui exploiterait le potentiel de ressources supérieur à la moyenne suisse.

Parmi les propositions de réforme figure l'introduction d'une péréquation horizontale moins soumise au principe de l'arrosoir, qui se concentrerait sur les cantons les plus à la peine. Elle créerait une catégorie neutre de cantons non contraints de déboursier, mais également non receveurs. Enfin, la Conférence veut freiner le dumping fiscal encouragé par les paiements de la RPT. L'Administration fédérale des finances a publié cet été les montants des paiements compensatoires en 2014. Confédération et cantons à fort potentiel déboursieront 3,7 milliards pour les régions «à faible potentiel de ressources».